

COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE

S.A., 10 avril 1911.

APPELS DE FONDS (*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 avril 1911)

Mines de Falémé. — Appel du 2^e quart, soit 25 fr. par titre à verser le 1^{er} mai au plus tard 5, rue des Italiens (11, rue Taitbout) à Paris. Outre ce versement, les actionnaires sont admis à effectuer celui des 3^e et 4^e quarts par anticipation. — *Petites Affiches*, 18 avril 1911.

Paris
Mines de Falémé
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 mai 1911)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1911)

Siège : 7 et 9, rue des Italiens.

Objet : Les travaux de recherches et d'exploitations par dragages des sables aurifères du cours inférieur de la rivière la Falémé (Afrique Occidentale) et de ses affluents.

Capital : 300.000 francs divisé en 3.000 actions de 100 fr. chacune.

Conseil d'administration : MM. le baron R. de Batz ¹ ; H. Charbonnel ² , R[ené] Masse, baron H. Rouleaux et Ducage [*sic* : Henry Rouleaux-Dugage, député de l'Orne 1910-1930], A. de Traz ³ et P. Watel ⁴.

L'or du Soudan (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 octobre 1911)

Nous extrayons du rapport de la Société des mines de Sénégambie les lignes suivantes :

Dès le mois de février 1911, un télégramme nous avait avisés que la construction de la drague était terminée et que les essais de misé en marche avaient été entièrement

¹ René de Batz (1865-1928) : ingénieur civil. On le retrouve successivement aux Mines de Bor, puis au conseil de la Corocoro (Bolivie), de la Société minière d'Extrême-Orient (Indochine) et de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

² Eugène Henri dit Henry Charbonnel (1874-1961) : lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, ingénieur-conseil, directeur de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales. Voir [encadré](#).

Commissaire aux comptes de la Société industrielle et agricole de La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) dont André de Traz était administrateur.

³ André de Traz (1863-1914) : ingénieur E.C.P. Administrateur des Mines de Sénégambie. Président du Dakar-Saint-Louis. Voir [encadré](#).

⁴ Paul Watel : administrateur des Sultanats du Haut-Oubangui, président de la Compagnie antillaise.

satisfaisants. Votre conseil d'administration a décidé de faire commencer aussitôt l'exploitation pour le compte de la Compagnie des mines de Falémé.

Cette exploitation s'est poursuivie régulièrement depuis le 29 février et, au 30 août, 41 kilogrammes d'or avaient été récoltés, bien que la drague ait travaillé, pendant cette période, dans des conditions peu favorables et dans une zone située en dehors de la partie de la rivière qui avait été étudiée par vos ingénieurs prospecteurs. Cette exploitation de six mois a montré que la drague répondait parfaitement aux conditions spéciales d'exploitation de la Falémé et que le personnel de votre compagnie mis à disposition de la Compagnie des mines de Falémé, était, tant au point de vue administratif qu'au point de vue technique, à hauteur de sa tâche.

En présence de ces résultats, la Compagnie des mines de la Falémé a décidé de procéder à une augmentation de capital.

Annuaire Desfossés, 1912, p. 817 :

Mines de Falémé

Conseil : André de Traz, H. Rouleaux-Dugage, Henry Charbonnel, P. Watel, R. de Traz, René Masse, adm.

Mines de Falémé

(*Les Annales coloniales*, 30 mars, 2, 10, 18 avril 1912)

Assemblée extraordinaire. 2 h. 30. au siège, 57, rue des Italiens.

Faculté de réaliser en une ou plusieurs fois l'augmentation de capital de 1.800.000 francs.

APPELS DE FONDS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 novembre 1912)

Compagnie des mines de Falémé. — Versement du deuxième quart, soit 25 fr. par action, avant le 15 décembre 1912. Au Comptoir industriel et colonial, 7, rue des Italiens, ou à la Banque franco-américaine, 22, place Vendôme. — *La Gazette du Palais*, 29 novembre 1912.

Mines de Falemé-Gambie

(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1912)

Les actionnaires, réunis le 4 décembre en assemblée extraordinaire, ont approuvé l'apport effectué par la [Compagnie des Mines de Sénégambie](#) de tous ses droits à divers permis d'exploitation par dragages s'appliquant à la partie du cours de la Falémé comprise entre les villages de Keniecko et Manina. Ils ont, en outre, décidé d'augmenter le capital social de 500.000 francs par la création de 5.000 actions de 100 fr. qui seront remises à la Compagnie de Sénégambie en rémunération de ses apports.

Mines de Falémé

(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1913)

L'acquisition faite par cette société de la Compagnie des mines de Sénégambie, contre remise de 5.000 actions de 100 francs, est maintenant définitive.

Mines de Falémé

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 octobre 1913)

Une drague a travaillé 287 jours. On a récolté 82 kg d'or contre 60 kg en 1911, et l'or a été vendu 3:206 fr. 80 le kilo. On a travaillé 19 h. 20 par jour au lieu de 13 heures en 1911. On s'est assuré tous les droits de la Compagnie des mines de Sénégambie, sur une zone suffisante de la rivière Falémé, payés 5.000 actions ; et on a pris option sur de nouveaux terrains. Bénéfice d'exploitation 15.325 fr.

Une deuxième drague a été livrée par Lobnitz C° de Renfrew (Ecosse) en juin à Dakar.

Annuaire Desfossés, 1914, p. 480 :

Compagnie des mines de Falémé-Gambie

Conseil : A. de Traz, R. de Traz, H. Charbonnel, R. Masse, H. Rouleaux-Dugage, P. Watel, Gimon, Michel-Côte⁵ et de Rouvre.

HAUT-SÉNÉGAL-NIGER

(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1914)

La Compagnie des mines de la Falémé a été autorisée à opérer des recherches minières à Kanimbinefara (cercle de Bafoulabé).

HAUT-SÉNÉGAL-NIGER

(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1916)

Feu Robert Schlébert était un des pionniers allemands de la colonisation française à Kayes. D'une ténacité et d'une persévérence bien germaniques, il avait su remonter ses affaires fortement compromises dans le fameux krach des mines d'or de la Falémé. Je le trouvai, en effet, en 1901, au confluent de la Falémé et du Sénégal, faisant le simple dioula (colporteur) en allant au-devant des caravanes.

Il redevint rapidement un des notables de Kayes. Et l'on s'étonnera de la connaissance approfondie des Allemands en tout ce qui a trait à nos colonies ! Nous leur prenons leurs immeubles, leurs marchandises et facilitons leurs relations commerciales, que l'on pourrait suspendre tout au moins pendant la période des hostilités.

SOUDAN FRANÇAIS

⁵ Charles Michel-Côte (1872-1959) : administrateur de sociétés; président du Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba (1933). Voir [encadré](#).

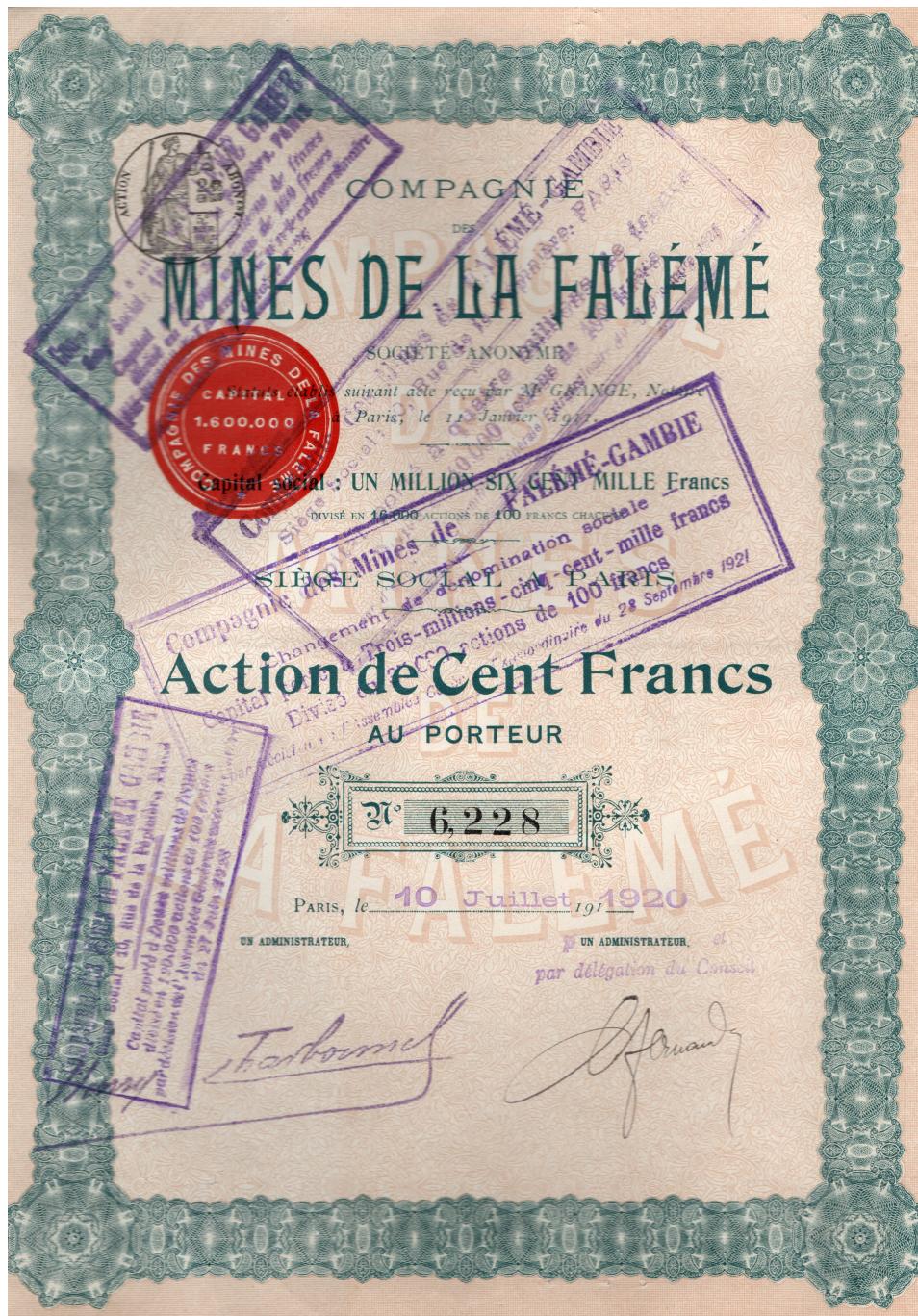
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 5 août 1921)

D'après une dépêche de Dakar reçue par l'Agence Afrique et Levant, un indigène du cercle de Satadougou a trouvé récemment, dans les terrains aurifères de la Falémé, une pépite d'or du poids exceptionnel de deux kilogrammes.

C'est la plus belle pépite d'or qui ait été trouvée au Soudan depuis 1898 où un indigène découvrit au sud de Bafoulabé une pépite d'un poids de près de 3 kilogrammes.

SOCIÉTÉ DES MINES DE LA FALÉMÉ
(*Les Annales coloniales*, 5 août 1921)

L'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet aura à approuver l'apport fait à la Société par la Compagnie des mines de Sénégambie et à statuer sur l'augmentation de capital en résultant et sur le changement de la dénomination sociale.



Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
Société anonyme
Statuts établis suivant acte reçu par M^e Grange, notaire à Paris, le 11 janvier 1911.

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Capital social : un million six cent mille francs

divisé en 16.000 actions de 100 francs chacune.

COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE

Changement de la dénomination sociale
Capital porté à trois millions cinq cent mille francs
divisé en 35.000 actions de 100 francs
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 28 septembre 1921

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Paris, le 10 juillet 1920

Un administrateur (à gauche) : Henry Charbonnel
Pour un administrateur, ou par délégation du conseil d'administration : ?

COMPAGNIE DES MINES

DE LA FALÉMÉ-GAMBIE

(*Les Annales coloniales*, 5 octobre 1921)

Les actionnaires de cette société, réunis le 28 septembre en assemblée extraordinaire, ont approuvé les apports faits à titre de fusion par la Compagnie des mines de Sénégambie ainsi que les avantages stipulés en représentation desdits apports.

L'échange des actions se fera à raison d'une action Falémé pour deux actions ordinaires Sénégambie et d'une action Falémé pour une action de priorité Sénégambie.

Le capital a, en conséquence, été définitivement porté de 1.600.000 fr. à 3.500.000 fr.

Le conseil a été, en octobre, autorisé à le porter à 1.500.000 quand il le jugerait utile.
La société s'appellera désormais : Compagnie des mines de Falémé-Gambie.

AEC 1922/180 — Cie des mines de Falémé-Gambie, 5 et 7, rue des Italiens, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an. f. le 10 avril 1911, 3.500.000 fr. en 35.000 act. de 100 fr. (Capital porté à 3.500.000 fr. en septembre 1921 à la suite de l'absorption de la Société des mines de Sénégambie).

Objet. — Travaux de rech. et d'exploit. par dragages des sables aurifères du cours inférieur de la Falémé (A.-O.F.) et de ses affluents.

Conseil. — MM. Charles de Rouvre [anc. député, pdt Institut col. frs][ép. Dlle Lebaudy][Agricole du Maroc], présid. ; Henry Charbonnel, admin. dél. ; baron René de Batz, Ch. Gimon ⁶, Ch. Michel-Côte, baron Henry Rouleaux-Dugage, Paul Watel.

Mines de la Falémé-Gambie
(*La Journée industrielle*, 21 avril 1922)

⁶ Charles Gimon (1873-1952) : ancien commissaire de 1^{re} classe de la marine. Administrateur de sociétés, administrateur délégué de la Compagnie de l'Afrique orientale et de diverses autres sociétés djiboutiennes et malgaches, souvent aux côtés de Charles Michel-Côte. Voir encadré.

Cette société, qui résulte, on le sait, de l'absorption par la Compagnie des Mines de la Falémé de la Compagnie des Mines de Sénégambie, vient de voir régulariser, par le service des mines du Sénégal, les permis d'exploitation de sables aurifères qu'elle tient de la Sénégambie.

D'autre part, la société, qui n'a exploité jusqu'ici que les sables aurifères de la Falémé, a demandé, voici quelque temps, 17 permis de recherches terrestres dans le bassin de cette rivière.

SOUDAN FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 8 mai 1922)

Il est accordé à la Compagnie des mines de la Falémé-Gambie, pour une période de 2 ans, permis de recherches par puits et sondages (n° 539 à 543 inclus) situés dans la région du Bambouck.

SOUDAN FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1922)

M. Collier de la Marlière⁷, directeur général de la Compagnie des mines de la Falémé-Gambie, agissant au nom et pour le compte de la dite Compagnie, a déposé au bureau des Mines à Koulouba, une demande tendant à obtenir dans la région du Bambouck et sur la rivière Falémé un permis d'exploitation par dragages d'une région de 800 hectares de superficie et ainsi délimitée : Parcours de la rivière Falémé sur une distance de 40 kilomètres mesurée en suivant les sinuosités de la rivière, depuis le village de Kénienko, jusqu'à hauteur du village de Kerouané. Écartement des parallèles 100 mètres de chaque côté de l'axe de la rivière.

Mines de la Falémé-Gambie
(*La Journée industrielle*, 23 juin 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu hier, au siège social, 7, rue des Italiens. Elle a approuvé les comptes clos au 31 décembre 1921, dont le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice de 54.017 fr. 56. Après déduction de la réserve légale, soit 2.700 fr. 87. le solde disponible de 51.316 fr. 69, joint au report de l'exercice précédent de 69.316 fr. 69, donne un total de 111.043 fr. 19, qui a été reporté à nouveau.

Au cours de l'exercice, deux dragues ont travaillé ensemble pendant 350 jours de l'année. Le rendement aurait été supérieur si la remise en état de ces appareils n'avait nécessité de longues interruptions, et si le recrutement du personnel avait été plus aisé.

La récolte d'or a donné 57 kg 480, c'est-à-dire en moyenne 4 kg 720 par mois, dont la vente a produit 520.619 fr. 55, soit un prix moyen par kg de 9.650 francs.

Sur les chalands et embarcations, une somme de 78.842 fr. 75, représentant les dépenses de grosses réparations, a été amortie.

⁷ Léopold de la Marlière (1871-1942) : ingénieur ECP, ancien directeur de la Compagnie minière et de dragages de Guyane. Voir [encadré](#).

Le conseil envisage l'éventualité d'user de l'autorisation qui lui a été donnée par une précédente assemblée générale de porter le capital social de 3.500.000 francs à 4.500.000 francs, en vue de poursuivre le développement de l'exploitation.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Duchesne-Fournet, G. Legrand et James Martin.

SOUDAN FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 3 octobre 1922)

Par arrêté du 19 août 1922, il est accordé à la Compagnie des mines de la Falémé-Gambie, à compter du 1^{er} juillet 1922, sous le n^o 544 et. pour une période de 2 ans, sous réserve de droits de tiers et aux conditions stipulées ci-après, un permis de recherches par puits et sondages situés dans la région du Bambouck (cercle de Satadougou), ainsi que des permis de dragages dans la rivière Falémé.

COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1922)

Cette société vient d'obtenir la transformation en permis d'exploitation des deux permis de recherches de minerais aurifères.

SOUDAN FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 6 février 1923)

Par arrêté du 6 janvier 1923 est autorisé, pour compter du 22 décembre 1922, la renonciation de la Compagnie des mines de la Falémé-Gambie au permis d'exploitation n^o 3 délivré en premier lieu à M. Léon Moufflet et dont le transfert au profit de la dite Compagnie a été autorisé par arrêté du 4 décembre 1908.

SÉNÉGAL
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1923)

Par arrêté du 1^{er} février 1923, publié au J. O. de la Colonie du 8 février 1923, il est accordé, sous le n^o 8 M. à la Compagnie des mines de la Falémé-Gambie, un permis d'exploitation minière pour l'or. Ce mirerai sera extrait par puits et galeries par les méthodes des gradins droits ou renversés avec remblais des pilliers [sic] abandonnés ou des tranchées horizontales.

INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE KILO-MOTO
(CONGO BELGE)

COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} février 1924)

Au cours de l'exercice 1922, il a été récolté 60 kg 389 d'or. Il a, d'autre part, été acheté 16 kg aux indigènes, ce qui porte le total de la récolte à 77 kg 192, qui ont été vendus 603.440 fr. 02, soit au prix de 7.817 fr. 39 par kg d'or brut, tous frais de fonte et d'essais déduits.

Au cours de l'exercice, la Compagnie a conclu un accord avec un groupe belge qui s'est engagé à créer, avant le 28 février prochain, une société d'exploitation au capital de 400.000 francs, qui aura pour but la mise en valeur, par le procédé du sluicing, d'une zone de terrain située entre la rive est de la rivière Falémé et La Tombaoura, sur une longueur de 100 kilomètres et sur laquelle la Compagnie des mines de Falémé-Gambie possède de nombreux permis. À titre de redevance, il sera alloué à cette dernière un pourcentage sur l'or brut extrait variant de 12 à 15 % suivant les cours de l'or en France.

Le rapport de l'exercice 1923 signale que la société a obtenu des résultats sensiblement meilleurs que l'année précédente. Au 31 octobre, soit pour une période d'exploitation de dix mois, la production des dragues avait été de 84 kg 312 grammes contre 46 kg 705 pour la période correspondante de l'année 1922. D'autre part, l'or a pu être réalisé à un prix très notablement supérieur au prix de vente moyen de l'année 1922.

1924 (janvier) : participation dans l'éphémère
Société des mines d'or du Bambouck* à Satadougou (Mali)

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des finances*, 8 août 1924)

L'assemblée ordinaire du 29 juillet a approuvé les comptes de 1923 qui se soldent par un bénéfice de 88.456 fr., ramenant le solde débiteur à 241.877 francs.

PARIS
Compagnie des mines de Falémé-Gambie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 novembre 1924)

Cette entreprise envisage de porter son capital jusqu'à 25 millions de francs.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des finances*, 5 décembre 1924)

Le conseil a été autorisé par l'assemblée du 24 novembre à augmenter le capital en une ou plusieurs fois de 3 1/2 à 25 millions par émission d'actions nouvelles de 100 fr., ayant les mêmes droits que les anciennes. Une première tranche de 2 millions sera

émise aussitôt que le groupe qui la garantit aura pris connaissance du rapport d'un ingénieur envoyé sur les lieux.

Annuaire industriel, 1925 :

MINES de FALÉMÉ-GAMBIE (Cie des), 5 et 7, r. des Italiens, Paris, 9^e. T. Central 00-7 et Louvre 04-77. Ad. t. Etucol-Paris. Code : A.Z. Français. Soc. an. au cap. de 3.500.000 fr. Conseil d'adm. : Prés. : M. Charles de Rouvre ; Adm. délégué : M. Henry Charbonnel ; Adm. : MM. baron René de Batz, Pierre Duchesne-Fournet, Charles Gimon, Georges Legrand, colonel James Martin, Charles Michel-Côte, baron Henry Rouleaux-Dugage, Paul Watel. — Comm. aux comptes : MM. Louis Aubrion et Robert Busse. Dir. technique : M. L. C. de la Marlière. Siège d'exploit. : Mahina. Mines : Sénégal, Soudan, Haute-Volta, Niger. Récolte d'or par dragages des sables de la Falémé et de la Gambie. Exploitation au sluice, dans le Tambaoura. Achats d'or aux Indigènes. (1-0135)

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
Sélection des ingénieurs coloniaux
(*Annuaire industriel*, 1925)

Collier de la Marlière, Léopold, 8, r. Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine. T. Wagram 80-83. E.C.P. Ingénieur-conseil, mines. Directeur général des Mines de la Falémé, Sénégal. Conseil des Mines d'Andrava, Mozambique. (Mines. Dragages aurifères.)

Antérieurement : ingénieur de mines au Mexique et en Guyane⁸.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 nov. 1925)
(*Les Archives commerciales de la France*, 9 décembre 1925)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie des MINES de FALÉMÉ-GAMBIE, 7, Italiens. — Transfert du siège 10, Pépinière. — 9 nov. 1925. — *Petites Affiches*.

Notes et informations
Falémé-Gambie
(*L'Économiste parlementaire*, 10 décembre 1925)

La valeur aurifère des terrains dont l'exploitation est concédée à la compagnie résulte des prospections faites jusqu'à ce jour. Celles-ci, d'après les renseignements fournis par la société, ont révélé, au cours de 300 sondages, un cubage exploitable de 5 millions de mètres cubes, sur 130 kilomètres dans la Haute-Falémé, et de 15 millions de mètres cubes, sur 80 kilomètres, dans la Moyenne-Falémé. En outre, les prospections faites dans la Basse-Falémé (années 1920 et 1922) — qui n'ont porté que sur le quart à peine de cette partie de la rivière estimée à 290 kilomètres environ et au cours desquels 30 puits et 150 sondages ont été forés — ont permis de reconnaître plus de 6 millions de mètres cubes.

⁸ En novembre 1928, il devient administrateur de la Société nouvelle de Saint-Élie et Adieu-Vat en Guyane. En mars 1930, sa nomination comme administrateur des Étains de Salamanque coïncide avec la transformation de cette société en Compagnie péninsulaire des étains.

La société estime que toute la zone comprise entre la Falémé et la Tamboura, sur une largeur moyenne de 40 kilomètres et une longueur de 400 kilomètres, constitue un vaste champ aurifère. La surface en serait d'au moins 20.000 kilomètres carrés. Des gisements de quartz ont été signalés dans différentes régions. L'un d'eux a déjà été retenu par un permis d'exploitation.

Ce patrimoine soumis à une exploitation industrielle paraît appelé a. fournir des renseignements importants, ce qui explique que l'action Falémé-Gambie soit recherchée à la Bourse.

Compagnie des mines de Falémé-Gambie
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1925)

L'assemblée extraordinaire tenue le 16 décembre, a régularisé l'augmentation de 3.500.000 francs à 4 millions de francs du capital social, et modifié les statuts en conséquence.

(*Les Archives commerciales de la France*, 23 janvier 1926)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Compagnie des MINES de FALÉMÉ-GAMBIE, 10, Pépinière. — Capital porté de 3 millions 500.000 fr. à 4 millions de fr. — 16 déc. 1925. — *Petites Affiches*.

Société des Mines de Falémé-Gambie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1926)

Cette société d'exploitation de sables aurifères en Afrique Occidentale, et dont le siège social est 10, rue de la Pépinière, vient de porter son capital de 3,5 à 7 millions.

Compagnie des mines de Falémé-Gambie
(*La Journée industrielle*, 23 juin 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue le 21 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1925. Les résultats d'exploitation de cet exercice, comparés à ceux de l'année précédente, sont sensiblement supérieure. Ils se sont élevés à 269.894 fr. 31, contre 142.488 fr. 46, soit, en plus, 127.410 fr. 86. Les dépenses pour achats de pièces de rechange du matériel, précédemment portées en immobilisations, ayant été passées cette année par profits et pertes, le bénéfice net a été ramené ainsi à 72.551 fr. 25.

L'exercice écoulé apparaît comme une période de transition, préparatoire d'une exploitation intensifiée, dont le rapport du conseil expose les éléments. Le nouvel administrateur délégué, dès son entrée en fonctions, au mois de novembre, a rétabli la situation financière et, s'étant rendu en Afrique, a pris toutes dispositions utiles à la mise en œuvre du programme industriel prévu. Le matériel actuel permettrait des rendements intéressants et prochains. Enfin, le domaine aurifère de la compagnie est très étendu et sa mise en valeur va être poussée grâce aux moyens financiers sur lesquels le conseil espère pouvoir compter. Au cours de la discussion qui a suivi la

lecture des rapports, l'administrateur délégué a laissé entrevoir la possibilité pour la compagnie d'arriver à un rendement continu et méthodique basé sur une production qui, à raison des cours actuels de l'or, 24 francs le gramme, sera largement bénéficiaire.

Après avoir donné quitus de leur gestion à MM. A. de Rouvre et Henry Roulleaux-Dugage, administrateurs démissionnaires, l'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de M. Georges Watel et lui a donné ensuite quitus de sa gestion, celui-ci ayant remis sa démission peu de temps après son acceptation. Le baron de Batz, administrateur sortant, a été réélu. La nomination de M. J. Escalle comme administrateur, en remplacement de M. H. Charbonnel, a été ratifiée.

Ajoutons que cette société se propose de créer un certain nombre de parts bénéficiaires qui seront distribuées gratuitement aux actionnaires.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1926)

L'assemblée des Mines de Falémé-Gambie, qui vient d'avoir lieu, a approuvé les comptes de 1925 se soldant par un bénéfice net de 72.551 francs ramenant le déficit antérieur à 26.242 francs.

(*Les Archives commerciales de la France*, 16 juillet 1926)

Paris. — Modification. — Soc. dite des MINES de FALÉMÉ-GAMBIE, 10, Pépinière. — Nomination de MM. de Batz et Escalle comme administrateurs. — 14 juin 1926. — *Gazette du Palais*.

Compagnie des mines de Falémé-Gambie
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 octobre 1926)

L'assemblée extraordinaire tenue le 11 octobre a ratifié l'augmentation du capital social de 2 millions de francs, portant le capital de 4 à 6 millions. Cette augmentation fait partie de l'augmentation totale de 21 millions et demi autorisée par l'assemblée extraordinaire du 24 novembre 1924.

Le Président a annoncé aux actionnaires qu'une assemblée extraordinaire serait convoquée pour le 21 octobre à laquelle il sera proposé la création de 12.000 parts bénéficiaires qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une part pour 5 actions.

Mines de Falémé-Gambie
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 décembre 1926)

Une assemblée extraordinaire qui a eu lieu le 8 décembre, sous la présidence de M. de Batz, a décidé la création de 12.000 parts bénéficiaires qui seront attribuées aux porteurs des 60.000 actions actuellement existantes, à raison d'une pour cinq actions. Ces parts auront droit, après les attributions statutaires : réserve régale, intérêt statutaire et tantièmes, à 30 % du surplus, les 70 % restant allant aux actions. De

même, en cas d'augmentation de capital, la moitié des actions nouvelles sera laissée à la disposition du conseil qui en réservera la souscription selon les besoins sociaux, l'autre moitié allant, à raison de 30 % aux parts et 70 % aux actions.

Les porteurs de parts se sont constitués en société civile, dont les statuts ont été communiqués à l'assemblée, et incorporés aux statuts de la société. MM. Henri Léderlin et Payen sont les deux premiers administrateurs de la société civile.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1050 :

Mines de Falémé

Conseil : baron René de Batz, comte de la Mazelière, Escalle, G. Legrand, adm.

(Le Journal des finances, 2 juin 1927)

On reparle de la Falémé-Gambie, de la part, tout au moins, qu'on a inscrite un instant 600 avec demandes réduites et qui a été cotée finalement 575 ; tous les titres ou la plus grande partie sont aux mains d'un même groupe.

Compagnie des mines de Falémé-Gambie
(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1927)

L'assemblée ordinaire qui avait été convoquée pour hier n'a pu délibérer valablement faute de quorum et a été reportée à une date ultérieure.

Mines de Falémé-Gambie
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 septembre 1927)

L'assemblée ordinaire du 6 septembre a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, se soldant par un bénéfice net de 90.035 francs, reporté à nouveau.

Le rapport du conseil fournit des renseignements sur les travaux de prospection poursuivis au cours de l'exercice écoulé. Il en résulte que, dans la seule zone draguée représentant à peine le cinquième des concessions de la Falémé, l'avoir d'or actuellement reconnu n'est pas inférieur à 28 millions. L'exercice écoulé est cependant resté encore un exercice de transition, au cours duquel l'exploitation a pris nettement un caractère industriel, ce qui a permis de réaliser un bénéfice d'exploitation de 373.420 fr. 70. À partir du mois d'octobre prochain, l'exploitation sera normale et régulière et impressionnera favorablement les résultats de l'exercice en cours et ceux de l'année prochaine. Au point de vue technique, les services d'Afrique ont été réorganisés afin d'obtenir un meilleur rendement et leur direction a été confiée à un spécialiste des dragages alluvionnaires. Les deux dragues ont été mises à même de fournir encore une campagne de quatre à cinq années. Au point de vue administratif, les concessions ont été réalisées par l'obtention et la renouvellement des permis nécessaires. Le conseil s'est renforcé par l'adjonction de personnalités éminentes du monde financier et colonial. Enfin, au point de vue financier, l'équilibre de la trésorerie a été rétabli, comme le montre l'examen du bilan. Le rapport déclare que l'avenir de la Compagnie s'oriente nettement vers le développement nécessaire et compatible avec l'importance et la valeur des gisements.

1928 (juin) : capital porté de 6 à 12 MF



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE

Société anonyme

Statuts établis suivant acte reçu par M^e Grange, notaire à Paris, le 11 janvier 1911,

et modifiés par décision des assemblées générales du 18 décembre 1912 et 28 septembre 1921
Capital social : trois millions cinq cent mille francs
divisé en 35.000 actions de 100 francs chacune.

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Compagnie des MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
Siège social : 10, rue de la Pépinière, Paris

Capital porté de 3,5 à 4 millions de francs
divisé en 40.000 actions de 100 francs
par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 1925

COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
Siège social : 10, rue de la Pépinière, Paris

Capital porté à douze millions de francs
divisé en 120.000 actions de 100 francs
par décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 27 juin 1928

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Paris, le 1^{er} janvier 1922

Un administrateur (à gauche) : Ch. de Rouvre

Pour un administrateur, ou par délégation du conseil d'administration : ?

Mines de Falémé-Gambie
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1928)

L'assemblée extraordinaire tenue le 27 juin a régularisé l'augmentation du capital social de 6 à 12 millions, et modifié les statuts en conséquence.

NÉCROLOGIE
Baron René de Batz
(*Le Gaulois*, 18 août 1928)

On nous prie d'annoncer la mort du baron René de Batz, décédé le 16 août, 2, avenue Camoëns, dans sa soixante-quatrième année, muni des sacrements de l'Église.

Ses obsèques auront lieu le lundi 20 courant, à neuf heures trois quarts précises, en l'église Notre-Dame de Grâce de Passy (rue de l'Annonciation), où l'on se réunira. L'inhumation se fera ultérieurement à Toulouse.

Cet avis tient lieu d'invitation.

1928 : FONDATION DE LA
COMPAGNIE AUXILIAIRE D'ENTREPRISES COLONIALES, MINIÈRES ET INDUSTRIELLES

Falémé-Gambie
(*Les Documents politiques*, décembre 1928)

L'assemblée du 15 décembre a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1927. Les résultats de cet exercice de transition et de préparation ont été portés à un compte dit « d'exploitation préparatoire », à caractère transitoire, et qui sera amorti avant que soient distribués les bénéfices. Ce compte figure au bilan pour une somme globale de 1.656.722 fr. Le conseil a annoncé, en outre, son accord passé avec la Compagnie auxiliaire d'entreprises coloniales minières et industrielles ⁹, laquelle effectue toutes les prospections, la société se réservant l'exploitation.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1124 :

Mines de Falémé

Conseil : Baron René de Batz, P. Duchesne-Fournet, G. Legrand, J. Martin, comte de la Mazelière, Escalle, adm.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des débats*, 10 décembre 1929)
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1929)

Les comptes de l'exercice 1928 se soldent par un déficit de 1.379.306 francs, contre 1.656.722 francs, porté, comme précédemment, au compte d'exploitation préparatoire.

L'assemblée a donné quitus de sa gestion à M. Georges Legrand, administrateur décédé.

Aux mines de Falémé-Gambie
(*La Journée industrielle*, 10 janvier 1930)

Le rapport de la Compagnie des Mines de Falémé-Gambie expose que les recettes de l'exploitation préparatoire se sont élevées à 46 kg d'or pour un montant de 726 533 fr. 70. En regard, les dépenses d'exploitation proprement dites n'ont atteint que 637 748 fr. 29. Une somme de 1.379.306 fr. a été portée à un compte d'exploitation préparatoire. L'exploitation a été assurée par deux dragues qui n'ont fonctionné que pendant six mois et avec un rendement inférieur à 50 %.

Il a été dit que, si la troisième drague, qui est actuellement en montage, avait exploité le même gisement, elle aurait fourni 115 kg d'or (pour un montant de 1.820.000 fr. environ). La différence par rapport à l'année dernière aurait donc été de 1.100.000 fr.

Cette troisième drague doit être mise en exploitation dès le début de 1930. Or, comme la société dispose de permis de recherches et d'exploitation s'étendant sur une superficie de 45.000 ha dont 1.350 km. de rivière (Falémé, Gambie et affluents), de

⁹ Avec l'inévitable Le Trocquer au conseil !

cadres européens parfaitement éduqués, d'un personnel indigène méthodiquement recruté (plus de 400 hommes) et que, d'autre part, les prospections ont permis de définir des champs d'extraction payants, il est permis de conclure que la société dispose des éléments nécessaires pour inaugurer au cours de cette année une exploitation industrielle dont les résultats paraissent devoir être intéressants.

FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des finances*, 25 avril 1930)

Création de 60.000 actions nouvelles de 100 francs, jouissance 1^{er} janvier 1930, émises au pair, payable un quart à la souscription et le solde suivant appels du conseil d'administration. Ces actions nouvelles sont réservées aux anciens actionnaires et aux porteurs de parts à raison de 7 actions nouvelles pour 40 anciennes ; 3 actions nouvelles pour 4 parts.

Souscription, à titre irréductible seulement, sur remise du coupon n^o 3 des actions ou du coupon n^o 2 des parts, ouverte du 22 au 20 avril 1930.

Le coupon n^o 3 des actions figurera à la cote, sous la rubrique « Droits de Souscription », du 22 au 28 avril 1930.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des finances*, 13 juin 1930)

Les actionnaires ayant souscrit à l'augmentation de capital de 12 millions à 18 millions de francs [par la création de 60.000 actions de 100 fr.] sont informés que le conseil d'administration a décidé l'appel des deuxième, troisième et quatrième quarts, soit 75 francs par action, le 25 juin 1930, au plus tard.

(Les Archives commerciales de la France, 30 juin 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Compagnie des MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE, 10, r. Pépinière. — Capital porté de 12.000.000 de francs à 18.000.000 de francs. — 3 juin 1930. — *Gazette du Palais*.

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à 1930] :

MINES de FALÉMÉ-GAMBIE (C^{ie} des), 10, r. de la Pépinière, Paris, 8^e. T. Laborde 14-59. Ad. t. Falegambaf-Paris. Code : A.Z. Français. — Soc. au cap. 120.000 fr. — Cons. d'adm. : prés. : M. M[artial] Merlin [anc. gouv. colonial, Mines de Nam-Kok, etc.] [† 1935]¹⁰ ; vice-prés. : M. O[livier] de la Mazelière [administrateur du Figaro, puis (1924-1928) président du quotidien *Le Gaulois*][voir Qui êtes-vous ? 1924-AEF] ; adm.-dél. : M. A[chille] Charlier ; adm. : MM. P[ierre] Duchesne-Fournet [1880-1965] [industriel en matériaux de construction, député du Calvados (1932-1942)], H. Lederlin [le cotonnier omniadministrateur], G. Legrand [† 1929 ou 1930], J. Martin, A. Paulis, L. Renoux [des Cultures de Diakandapé][démission en 1929 ou 1930] et P[aul] Watel [fils

¹⁰ Martial Merlin (1860-1935) : ancien gouverneur général reconvertis dans les affaires. Voir encadré.

d'Étienne, 1er pdt des Sultanats du Ht-Oubangui]. — Siège d'exploitation : Mahina. Mines : Sénégal, Soudan, Haute-Volta, Niger.

Récolte d'or par dragages des sables de la Falémé et de la Gambie. — Exploitation dans le Tambaoura. — Achats d'or aux indigènes. (1-9135).

Mines de Falémé-Gambie
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1930)

Le total des dépenses pour l'exercice 1929 s'élève à 3.019.470 fr.

Dans ce total entrent pour 669.178 fr. les frais d'exploitation des dragues en regard d'une recette de 748.803 fr. et pour 1 million 219.089 fr. y compris les frais généraux y afférents — les dépenses de prospections.

Les frais d'exploitation préparatoire ressortent ainsi à 1.051.577 fr. pour 1929.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des débats*, 25 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes au 31 décembre 1929 ne comportant pas encore de profits et pertes.

Mines de Falème-Gambie
(*Le Journal des finances*, 26 décembre 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, approuvés par l'assemblée ordinaire du 23 décembre, ne comportent pas de compte de profits et pertes, la période d'études et de réorganisation s'étant poursuivie pendant l'année 1929. Comme pour les deux exercices précédents, toutes les charges et recettes de l'exercice ont été portées au compte d'exploitation préparatoire, qui, y compris 2.258.014 francs pour 1929, s'élève à 5.108.000 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de M. Alfred Massenet [1872-1942][polytechnicien, nommé en nov. 1928 vice-pdt de la Bq frse de l'Afrique*], en remplacement de M. Legrand, décédé, et celle de M. Henri Dupont, en remplacement de M. Renoux, démissionnaire ; M. de la Mazelière ¹¹, administrateur sortant, a été réélu.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1146 :

Mines de Falémé

Conseil : M. Merlin, P. Duchesne-Fournet, J. Martin, O. de la Mazelière, A. Charlier, H. Lederlin, A. Paulis, A. Massenet, L. Renoux, P. Watel.

Mines de Falème-Gambie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1931, p. 1718)

¹¹ Olivier de la Mazelière : voir le [Qui êtes-vous ? 1924-AEF](#).

.....
La production d'or a été de 47 kg 278, donnant lieu à une recette de 748.804 fr. en regard d'une dépense d'exploitation des dragues de 669.138 fr.

La prospection de la Falémé a été poursuivie avec le concours de la Compagnie auxiliaire d'entreprises coloniales et industrielles qui a mis son matériel et son personnel technique à la disposition de la Compagnie des mines de Falémé-Gambie. Au 1^{er} juillet 1930, elle avait couvert environ 250 km de la Falémé, mettant à vue 14 gisements exploitables différents, représentant une longueur de 58 (?) km de rivière, 1.500.000 m³ de gravier contenant plus de 800 kg d'or. La prospection s'est étendue sur une partie de l'Antola et du Tambaoura. En Gambie, la prospection systématique ne s'est étendue que sur quelques km autour de Samekoura, mais les terrains ayant été reconnus de même nature que ceux de la Falémé, le travail y sera simplifié.

La SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE NAM-KOK
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 mai 1931)

[...] Pendant le dernier exercice, la société s'est intéressée à une affaire d'exploitation d'alluvions aurifères, la Compagnie des mines de Falémé-Gambie, au capital de 18 millions, et participe maintenant à sa gestion. [...]

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des débats*, 2 octobre 1931)

L'assemblée extraordinaire du 30 septembre a, sur la proposition du conseil, décidé, en ce qui concerne le nombre de voix attribuées aux actionnaires dans les assemblées générales, que le maximum de 25 voix serait supprimé. Les actionnaires continueront donc à disposer de 1 voix par 10 actions, mais désormais sans limitation.

Compagnie des Mines de Falémé-Gambie
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier sous la présidence de M. Merlin, a approuvé les comptes de l'exercice 1930.

Le compte d'exploitation préparatoire au 31 décembre 1930 s'établit comme suit : au débit, les dépenses et charges diverses ont atteint 2.356.706 fr. 88 ; au crédit, les recettes s'élèvent à 1.078.629 francs 61, Il en résulte un excédent de charges de 1.278.077 fr. 87 qui a été porté à un compte à amortir.

La production pendant l'année 1930 a été de 67 kg 775 d'or. Les prospections ont été poursuivies avec activité ; à ce jour, elles ont mis à vue 2.500.000 mètres cubes de gravier avec 1.900 kg d'or.

(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1932)

Les mines de Falémé-Gambie sont sans grand marché à 27 fr. ; un arrêté du gouverneur du Sénégal vient d'accorder à cette société une concession minière pour l'exploitation par dragages des substances minérales de la première catégorie, située sur la rivière Falémé, à 2.500 mètres en amont du village de Sansanding. La superficie de ce périmètre est de 400 hectares.

La fièvre jaune en A.-O. F.
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

Quelques cas de fièvre jaune viennent de se produire sur la rivière « Falémé » limitrophe du Sénégal et du Soudan dans le personnel d'une entreprise d'exploitation aurifère.

Toutes mesures utiles pour éteindre ce foyer ont aussitôt été prises par les services sanitaires du Sénégal et du Soudan ainsi que par le Gouvernement général de l'A.-O.F.

Compagnie des mines de Falémé-Gambie
(*La Journée industrielle*, 20 juin 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931.

La période d'études et de réorganisation ne s'étant terminée qu'avec la mise en marche de la drague III au début de 1932, l'exercice 1931 ne comporte pas encore de compte de profits et pertes ; comme précédemment, toutes les charges et recettes ont été inscrites au compte d'exploitation préparatoire qui laisse apparaître, pour 1931, un solde débiteur de 171.690 fr. 72.

L'assemblée a pris acte de la démission d'administrateur de M. Paulis et lui a donné *quitus* de sa gestion ; elle a réélu MM. Charlier et Merlin, administrateurs sortants.

Les actionnaires se sont ensuite réunis en assemblée extraordinaire en vue de statuer sur une proposition d'augmentation du capital social.

L'assemblée a donné au conseil tous pouvoirs pour augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, d'une somme de 2.200.000 fr. pour le porter à 20.200.000 francs par la création de 22.000 actions de priorité.

Il sera tout d'abord émis 15.000 titres, soit une augmentation de 1.500.000 fr. ; ces actions nouvelles, qui seront émises au pair, porteront un intérêt cumulatif de 7 % ; outre leur droit de priorité sur les actions ordinaires, elles jouiront jusqu'au 1^{er} mai 1938 d'une priorité sur tous les avoirs de la compagnie.

L'assemblée a décidé, en outre, la création de 5.500 parts bénéficiaires nouvelles jouissant des mêmes droits que les 12.000 parts déjà existantes. Sur ces 5.500 parts, 3.750 seront créées en même temps que les 15.000 premières actions de priorité ; les 1.730 autres parts ne seront créées qu'au moment de l'émission de la seconde tranche d'augmentation de capital.

À l'issue de cette assemblée, s'est tenue une assemblée spéciale des porteurs de parts bénéficiaires qui a ratifié le projet de création des 5.500 parts nouvelles. Cette assemblée a nommé ensuite M. James Martin comme administrateur de la société civile des porteurs de parts.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1199 :
Mines de Falémé

Conseil : Martial Merlin, pdt ; comte de la Mazelière, v.-pdt ; A. Charlier, A. Massenet, H. Lederlin, Henri Dupont, James Martin, P. Duchesne-Fournet, P. Watel, adm.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des débats*, 21 juin 1933)

L'assemblée ordinaire du 19 juin a approuvé les comptes de 1931 établis sans compte de profits et pertes. Une assemblée extraordinaire tenue le même jour a autorisé le conseil à augmenter le capital de 1.500.000 fr., par émission de 15.000 actions de priorité jouissant d'un intérêt cumulatif de 7 l'an. Il a été décidé, en outre, la création de 3.750 parts s'ajoutant aux 12.000 déjà existantes

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des débats*, 1^{er} juillet 1933)

Augmentation du capital de 18 millions à 19.500.000 fr. par émission de 15.000 actions de priorité de 1.000 fr., ayant droit à un premier intérêt de 7 % cumulatif.

Mines de Falémé-Gambie
(*Le Journal des finances*, 7 juillet 1933)

La Société des mines de Falémé-Gambie a été constituée en 1911 dans le but d'exploiter par dragages les sables aurifères du cours inférieur de la rivière Falémé et de ses affluents en Afrique Équatoriale Française.

Vingt ans après sa constitution, la société avait émis, et au moins partiellement écoulé sur le marché, 180.000 actions de 100 fr. et 12.000 parts bénéficiaires : voilà pour les résultats proprement boursiers de l'entreprise.

Quant aux résultats de l'exploitation proprement dite, ils sont plus que maigres : la société a produit en 1929 — c'est-à-dire dix-huit ans après sa constitution — quelque 47 kg d'or, 67 kg en 1930 et 76 kg en 1931 : chaque année, les charges ont très largement dépassé les recettes.

Les déficits qui se sont ainsi accumulés ne sont pas directement portés comme tels au bilan de la société : celle-ci les dissimule pudiquement sous la dénomination « compte d'exploitation préparatoire ». Le total de ce compte s'élevait, au 31 décembre 1931, à 4 millions 609.285 fr., soit plus du quart du capital.

La coquetterie avec lequel le conseil voile ainsi les véritables résultats de l'exploitation n'est d'ailleurs qu'un des aspects de son souci d'épargner aux actionnaires l'exposé d'une situation pénible : les bilans, qui sont généralement publiés avec dix-huit mois de retard — c'est ainsi celui au 31 décembre 1931 vient seulement d'être approuvé par une assemblée — sont caractérisés, à l'actif, par une longue et assez confuse énumération dans laquelle les objets les plus divers voisinent avec des éléments immatériels — frais de premier établissement, d'études, de prospection — ; un examen superficiel suffit d'ailleurs à s'apercevoir que ceux-ci constituent de beaucoup la partie la plus importante de cet « actif » disparate.

Aussi, malgré toutes les habiletés du conseil, l'action de 100 francs Falémé-Gambie s'échange-t-elle depuis longtemps aux environs de 10 francs.

Cette dépréciation gêne d'autant plus le conseil que la société, n'ayant pu procéder à aucune émission depuis 1929, a de forts besoins d'argent : au 31 décembre 1931, le passif exigible était de plus de 5 millions, pour un actif disponible de 250.000 francs en chiffres ronds.

La solution saine serait de réduire le capital à proportion des pertes enregistrées jusqu'à ce jour et des éléments immatériels de l'actif — avant de procéder à une nouvelle émission. Mais ce serait avouer les pertes et la surestimation de l'actif : le conseil ne veut pas en entendre parler ; le capital ne sera pas réduit ; mais puisqu'il faut de l'argent, on émettra des actions de priorité ayant un intérêt de 7 % cumulatif avant l'intérêt de 6 % des actions ordinaires.

L'assemblée extraordinaire du 19 juin vient d'autoriser cette opération ; le capital serait porté de 18 à 20.200.000 francs, par la création de 22.000 actions de priorité, dont 15.000 seraient émises immédiatement au pair et réservées aux actionnaires et porteurs de parts à raison de 70 % pour les premiers et 30 % pour les seconds.

Il paraît qu'on veut ainsi assurer une compensation au sacrifice qui est demandé aux actionnaires actuels : nous doutons qu'il en soit beaucoup pour apprécier cette délicate attention. Au surplus, à quoi rime cette combinaison — agrémentée comme il se doit de la création de nouvelles parts bénéficiaires qui, même si elle pouvait être mise sur pied, n'apporterait qu'un soulagement bien relatif à la trésorerie de la société ? Il n'est pas, en effet, inutile de rappeler en terminant que celle-ci était déjà endettée de plus de 5 millions il y a un an et demi.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des débats*, 30 septembre 1933)

L'assemblée de vérification tenue le 28 courant, a définitivement porté le capital social de 18 millions à 19.500.000 francs par création de 15.000 actions de 1.000 francs.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Les Annales coloniales*, 30 septembre 1933)

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le 28 septembre n'ayant pas réuni le quorum, n'a pu que régulariser provisoirement l'augmentation du capital de 18 millions à 19.500.000 francs décidée par l'assemblée extraordinaire du 19 juin 1933.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Les Annales coloniales*, 12 décembre 1933)

Siège transféré du 10, rue de la Pépinière, au 20, rue Laffitte, à Paris.

Compagnie des Mines de Falémé-Gambie
(*La Journée industrielle*, 18 janvier 1934)

Une assemblée extraordinaire convoquée pour hier, a été reportée faute du quorum. L'ordre du jour comportait la modification de la date de clôture des exercices sociaux qui serait fixée au 30 septembre de chaque année, la réunion en un seul exercice de la période comprise entre le 1^{er} janvier 1932 et le 30 septembre 1933 ; enfin la mise en harmonie des statuts, en ce qui concerne les assemblées extraordinaire, avec la loi du 1^{er} mai 1930.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des débats*, 17 février 1934)

L'assemblée extraordinaire tenue le 14 février a décidé la clôture des exercices sociaux au 30 septembre de chaque année, y compris l'exercice 1933 qui comprendra la période du 1^{er} janvier 1932 au 30 septembre 1933.

L'article 45 des statuts relatif à la convocation et à la constitution des assemblées extraordinaire a été modifié pour le mettre en harmonie avec la loi du 1^{er} mai 1930.

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 mars 1934)

PARIS. — Modification aux statuts. — Soc. Compagnie des MINES de FALEME GAMBIE, 20, rue Laffitte. — *Petites Affiches*.

Mines d'or de Nam-Kok
Assemblée ordinaire du 8 février 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 mars 1934)

PARTICIPATIONS

[...] En Afrique occidentale, la Compagnie des mines de Falémé-Gambie a, pendant le premier semestre 1932, réalisé des progrès intéressants. Au cours de ce seul semestre, la production d'or a pu atteindre 38 kg. 500 contre 76 kg pendant toute la durée de l'année 1931, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 326.000 francs. La concordance entre les résultats de l'exploitation et les prévisions de la prospection atteste les possibilités de l'entreprise.

C'est dans ces conditions favorables que l'activité de la société s'est trouvée brusquement interrompue. Au mois de septembre 1932, une épidémie de fièvre jaune a éclaté avec une telle violence que le personnel européen a été décimé en quelques jours.

Les autorités administratives interdirent pendant plusieurs mois aux Européens l'accès de la région. Ce contretemps a été d'autant plus fâcheux qu'il s'est produit lors du déplacement annuel des dragues, immobilisées, de ce fait, pendant toute la durée, de la campagne.

Lorsque les représentants de la société purent pénétrer à nouveau dans la zone interdite, ils se sont activement employés à remettre le matériel en état, et à profiter des hautes eaux pour amener les dragues dans les biefs d'exploitation. Depuis le mois d'octobre dernier, les deux dragues ont été remises en service ; leur production s'établit aujourd'hui à une moyenne satisfaisante et est encore susceptible de progression, vu l'importance des réserves complètement inventoriées. [...]

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 mars 1934)

PARIS. — Modification aux statuts. — Soc. Compagnie des MINES de FALEME GAMBIE, 20, rue Laffitte. — *Petites Affiches*.

L'activité économique au Sénégal
(*La Journée industrielle*, 13 juin 1934)

Les exploitations aurifères de la Compagnie des mines de Falémé Gambie ont repris au cours de 1933. La production a été de 28.401 gr. pour trois mois de travail.

Mines de Falémé Gambie
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1932-1933 s'étendant du 1^{er} janvier 1932 au 30 septembre 1933, période pendant laquelle l'exploitation a été interrompue, à la suite de l'épidémie de fièvre jaune de 1932.

La production de l'exercice s'est élevée à 102 kg d'or et a donné lieu à une recette de 1.670.762 fr., alors que le total des charges s'est élevé à 2.596.272 francs. Compte tenu des dépenses de remise en état du matériel et de reconstitution des équipes, la perte totale de l'exercice ressort à 863.517 francs.

Mines d'or de Nam-Kok*
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 septembre 1934)

[...] Votre société a pris position en Afrique occidentale et en Guyane, par la prise de participations dans deux d'entre les trois sociétés qui obtiennent les productions les plus élevées :

1^o) La Société des mines d'or de Falémé-Gambie en A.-O.F. qui exploite uniquement des alluvions et dont la production moyenne est de 14 kg par mois [...]

Compagnie des mines de Falémé-Gambie
(*La Journée industrielle*, 3 juillet 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue le 27 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1933-1934 clos le 30 septembre 1934 se soldant par un bénéfice de 126.901 fr. qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de la Société des mines d'or de Nam-Kok.

Mines d'or de Nam-Kok
Assemblée ordinaire du 30 mars 1936
sur l'année 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 mai 1936)

PARTICIPATIONS

[...] En ce qui concerne la Compagnie des mines de Falémé-Gambie, la situation générale de cette société s'est un peu améliorée.

L'exercice 1933-1934 a donné une production de 130 kg 860 d'or, avec un bénéfice de 129 961 francs 96.

Le conseil, tout en intensifiant le service des dragues, s'est efforcé depuis quelques mois de rechercher des placers miniers productifs. La société a acquis au pied des falaises qui limitent la vallée de la Falémé environ 10.000 hectares ; un essai d'exploitation y est commencé. La compagnie en espère des résultats favorables. Comme il s'agit d'une région très riche en or, il serait possible d'y rétablir de nombreux chantiers

D'autre part, la compagnie, par des ententes avec les administrations locales, s'est préoccupée d'étendre son champ d'action en dehors du champ hydrographique de la Falémé et de la Gambie.

L'assemblée générale de la Falémé-Gambie a approuvé la position de porter en amortissements ce qui dépassait une somme égale à la perte de l'exercice précédent.
[...]

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des débats*, 1^{er} janvier 1936)

Par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 23 décembre, les actionnaires qui avaient demandé la nullité de certaines assemblées qui avaient décidé une augmentation de capital ont été déboutés de leur action. Le tribunal n'a pas cru faire droit à l'objection tenant au manque d'égalité de droit attribué aux différents actionnaires.

Parlementaires et financiers
par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, février 1936)

DUCHESNE-FOURNET, Pierre [1880-1965]
Député du Calvados [1932-1942][à la suite de Paul (1845-1906), député du Calvados de 1881 à 1885].
Adresse : 10, Villa Saïd, à Paris (XVI^e).
Administrateur : [Mines de Falémé-Gambie](#), Parc à Essence de Chamby (1930).

Mines d'or de Nam-Kok
Assemblée ordinaire du 30 mars 1936
sur l'exercice 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 mai 1936)

Compagnie des mines de Falémé-Gambie. — En ce qui concerne la Compagnie des mines de Falémé-Gambie, la situation générale de cette société s'est un peu améliorée.

L'exercice 1933-1934 a donné une production de 130 kg 860 d'or, avec un bénéfice de 129 961 francs 96.

Le conseil, tout en intensifiant le service des dragues, s'est efforcé depuis quelques mois de rechercher des placers miniers productifs. La société a acquis au pied des falaises qui limitent la vallée de la Falémé environ 10.000 hectares ; un essai d'exploitation y est commencé. La compagnie en espère des résultats favorables. Comme il s'agit d'une région très riche en or, il serait possible d'y rétablir de nombreux chantiers

D'autre part, la compagnie, par des ententes avec les administrations locales, s'est préoccupée d'étendre son champ d'action en dehors du champ hydrographique de la Falémé et de la Gambie.

L'assemblée générale de la Falémé-Gambie a approuvé la position de porter en amortissements ce qui dépassait une somme égale à la perte de l'exercice précédent.

.....
Les relations avec la Société de Falémé-Gambie

Le même actionnaire. — En ce qui concerne Falémé-Gambie, peut-on vraiment espérer quelque chose ? Je vois qu'on recommence à dépenser de ce côté. Ce sont toujours les dépenses qui m'effraient.

M. le président. — Votre société n'a absolument aucun engagement avec Falémé-Gambie.

Celle-ci nous doit de l'argent, nous nous ne lui devons rien et n'avons aucun engagement vis-à-vis d'elle.

AEC 1937/310 — Cie des mines de Falémé-Gambie (C.M.F.G.),
20, rue Laffitte, PARIS (9^e).

Tél. : Provence 60-88. — Télég. : Falegambaf-Paris. — © : Cogef-Lugagne. — R.C. Seine 148.361.

Capital. — Société anon., fondée le 10 avril 1911, 19.500.000 fr. en 195.000 actions de 100 fr. dont 24.000 actions d'apport et 15.000 actions de priorité. — Parts bénéficiaires : 15.750. — A absorbé, en 1921, la Société des mines de Sénégambie. — L'A. G. E. du 24 novembre 1924 a autorisé le conseil à porter le capital à 25 millions de fr., dont 700.000 fr. pourront, d'après les décisions de l'A. G. E. du 19 juin 1933, être des actions de priorité.

Objet. — Recherche et exploitation par dragages des sables aurifères de la Gambie, de la Falémé (A. O. F.) et de leurs affluents.

Conseil. — MM. le comte Olivier de la Mazelière, président ; A. Charlier, admin. délégué ; Boissonnas, Pierre Duchesne-Fournet, Henri Lederlin, James Martin, Société des mines d'or de Nam-Kok.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1346 :

Compagnie des mines de Falémé-Gambie

Conseil : comte de la Mazelière, pdt ; A. Charlier, adm. dél. ; Auguste Boissonnas, P. Duchesne-Fournet, J. Martin, H. Lederlin, Soc. des mines d'or de Nam-Kok.

Commissaires des comptes : L. Aubrion, Ch. Trévise.

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1935-1936. clos le 30 septembre 1936, faisant ressortir un bénéfice de 63.420 fr., qui amortissement de la perte de 1922-1933.

Mines d'or de Nam-Kok
Assemblée ordinaire du 6 avril 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 avril 1938)

PARTICIPATIONS

Compagnie des mines de Falémé-Gambie. — L'exercice 1934-1935 de cette société a donné une production d'or de 107 kg 074 laissant une bénéfice de 115.656 fr. 54, qui a été porté en amortissement d'une somme égale à la perte de l'exercice 1932-1933.

Pendant cet exercice, la Compagnie des mines de Falémé-Gambie a poursuivi ses études dans la région de Tambaoura à l'effet de rechercher au pied des falaises qui limitent la vallée de la Falémé des placers terriens. Devant les résultats favorables obtenus, une station de pompage a été commandée et expédiée sur place. Le but poursuivi par le conseil de la Compagnie des mines de Falémé-Gambie est, tout en continuant le service des dragues, d'augmenter sa production d'or par l'exploitation par sluicing des placers terriens.

Mines d'or de Nam-Kok
Assemblée ordinaire du 26 octobre 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 novembre 1938)

[...] Compagnie des mines de Falémé-Gambie

Pendant l'exercice 1935-1936, la production a été de 107 kg 751 dont 105 kg 324 pour les dragues et 2 kg 427 au cours des recherches et des essais de sluicing. L'exercice fait ressortir un bénéfice de 63.420 fr. 65, qui a été porté en amortissement d'une somme égale à la perte subsistant de l'exercice 1934-1935 et celle-ci se trouve ainsi ramenée à 559.538,45.

Dans cette campagne, les dragues se sont trouvées fort gênées pendant les mois d'hivernage par suite de fortes crues surtout.

C'est pour arriver à mettre sa production à l'abri des variations dues à ces sujétions climatériques que la Compagnie des mines de Falémé-Gambie a cherché à adjoindre à l'exploitation par drague une exploitation par sluicing de placers terriens.

Cette société espère ainsi parvenir dans le futur à des résultats intéressants. [...]

Compagnie des mines de Falémé-Gambie
(*La Journée industrielle*, 5 novembre 1938)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1936-1937. Le bénéfice de l'exercice ressort à la somme de 188.434 fr., qui a été portée aux amortissements : pour 78.050 francs aux frais d'étude et de prospection, et pour 110.384 fr. à la perte subsistant des exercices antérieurs.

Le rapport du conseil indique que la société a poursuivi activement ses prospections au Tambaoura et ses essais de sluicing ; ses réserves, mises à vue, atteignent 1.500 kg

Le programme d'exploitation prévoit, comme première tranche, l'équipement d'un certain nombre de chantiers de sluicing et la prospection de divers cours d'eau.

Mines d'or de Nam-Kok
Assemblée ordinaire du 15 mars 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 avril 1939)

PARTICIPATIONS

Compagnie des mines de Falémé-Gambie. — Pendant l'exercice 1936-1937, la production a été de 81 kg 526 dont 78 kg 289 pour les dragues et 3 kg 237 recueillis au cours des prospections et des essais de sluicing. Cet exercice a présenté un solde créditeur de 188.434 francs 69 sur lesquels 79.050 francs 29 ont été portés en amortissement des frais d'études et de prospections et le solde a été porté en amortissement d'une somme égale à la perte subsistant des exercices antérieurs, le solde débiteur du compte Profits et pertes étant ainsi ramené à 449.153 francs 96.

Des explications fournies dans le rapport du conseil de la Compagnie des mines de Falémé-Gambie, il résulte que l'exploitation des dragues s'est trouvée fort gênée par les conditions climatériques. Le conseil voudrait donc pouvoir donner à l'exploitation des bases plus larges, c'est-à-dire mettre en application les méthodes de sluicing et équiper un certain nombre de placers sur lesquels la prospection a mis à vue d'importantes réserves d'or.

.....
M. le président. — Je peux vous donner connaissance du détail du portefeuille. Vous avez d'abord en portefeuille 12.500 actions C.A.E.M.I. [Compagnie auxiliaire d'entreprises coloniales, minières et industrielles (CAECMI)] que vous possédez depuis très longtemps et qui sont portées au bilan pour 1.500.000 francs.

Ensuite : 9.738 Falémé-Gambie, pour un prix d'achat de 973.800 francs.

1.159 actions Falémé-Gambie privilégiées pour 115.900 francs.

Toutes ces actions étaient du reste déjà en portefeuille lorsque votre conseil est entré en fonctions.

.....
Le même actionnaire. — Le poste le plus important paraît constitué par 12.500 actions de la société C.A.E.M.I. De quoi s'agit il ?

M. le président. — C'est une filiale de la Société de Falémé-Gambie. [...]

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal des débats*, 2 septembre 1939)

Les assemblées extraordinaire et spéciale le 8 septembre, ont pour objet : réduction du capital portant sur les actions ordinaires seulement ; prorogation de la durée de la société ; approbation provisoire de l'absorption de la Compagnie auxiliaire d'entreprises coloniales, minières et industrielles [CAECMI] ; augmentation du capital par création d'actions ordinaires et de priorité ; création de parts bénéficiaires ; annulation des actions ordinaires apportées par la société absorbée ; suppression de l'intérêt cumulatif attribué aux actions de priorité jusqu'au 31 décembre 1939 ; nouvelle augmentation de capital par créations d'actions de priorité ; création de nouvelles parts, etc.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 893 :

Compagnie des mines de Falémé-Gambie
Conseil : comte de la Mazelière, pdt ; A. Charlier, adm. dél. ; Auguste Boissonnas, H. Lederlin, P. Duchesne-Fournet, Soc. des mines d'or de Nam-Kok, adm. Ch. Trévise et P. Classer, comm. cptes.

1941 : ABSORPTION DE LA
COMPAGNIE AUXILIAIRE D'ENTREPRISES COLONIALES, MINIÈRES ET INDUSTRIELLES

COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal*, 23 novembre 1941)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 14 novembre, a approuvé le rapport du commissaire sur l'apport-fusion fait par la Compagnie auxiliaire d'entreprises coloniales, minières et industrielles.

Elle a, d'autre part, vérifié et reconnu la sincérité de l'augmentation de capital et a décidé l'extension de l'objet social à l'ensemble du continent africain.

L'assemblée des porteurs de parts bénéficiaires, qui devait se tenir le même jour, a été, faute de quorum, reportée au 17 décembre.

COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
7, rue d'Artois, Paris
(*Le Figaro*, 15 décembre 1941)

MM. les actionnaires, propriétaires des actions anciennes de la société 15.000 actions de priorité et 180.000 actions ordinaires, sont informés qu'il est actuellement procédé à l'échange de ces actions anciennes contre les actions nouvelles à raison de :

1 action nouvelle pour 1 action de priorité
1 action nouvelle pour 10 actions ordinaires.

MM. les propriétaires de parts bénéficiaires anciennes de la société sont informés qu'il est aussi procédé à l'échange des titres de parts anciennes contre des titres de parts nouvelles à raison de 1 part nouvelle contre 2 parts anciennes.

L'échange des titres s'effectue chez M. H. A. Basin ¹², 6, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Le conseil d'administration.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE.
(*Le Journal*, 12 octobre 1942)

¹² Henri (ou Henry) Armand Basin (Louviers, 11 mars 1877-Neuilly-sur-Seine, 11 mai 1951 : agent de change au Havre, puis banquier à Paris. Administrateur de la Société financière des pétroles (1920), de la Société européenne cinématographique (1920-1929), président de la Société fermière d'exploitations (cinémas)(1923), des Éts A. Maurin : encres, colles, cires à Jouy-sur-Morin (1924), l'un des promoteurs de la Compagnie coloniale de Vaté, aux Nouvelles-Hébrides (1926-1927), administrateur des Sultanats du Haut-Oubangui (1927), administrateur de la Compagnie générale française d'exploitations cinématographiques (Le Capitole, à Lille)(1931), de la Société d'entreprises africaines...

Augmentation du capital de 9.500.000 francs à 17 millions de francs par émission au pair et admission éventuelle à la cote de 75.000 actions de 100 francs, jouissance du 1^{er} janvier 1943.

MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
(*Le Journal*, 2 novembre 1942)

Le bilan de l'exercice 1941 se solde sans profits ni pertes.

1943 (janvier) : capital porté de 9,5 à 17 MF



Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE
Société anonyme
au capital de 9.500.000 francs
divisé en 95.000 actions de 100 francs chacune.

Capital porté à 17.000.000
par l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 1943

Statuts déposés en l'étude de M^e Grange, notaire à Paris, le 11 janvier 1911,
et modifiés par différentes assemblées générales extraordinaires.

Siège social à Paris

R. C. Seine 148 361 B

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

ART. 43. — Il existe 20.000 parts bénéficiaires donnant droit à une part des bénéfices ainsi qu'il est dit aux articles 42 et 47 des statuts. Toutes soumises à la loi du 23-1-1929. (Décis. des assemb. génér. des actionnaires du 18 juin 1941, et des porteurs de parts du 18-6-41 et du 6-2-1942.)

Un administrateur (à gauche) : Sterckz

Un administrateur, ou par délégation du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Autorisation du Directeur de l'Enregistrement de Paris
(Sociétés) du 20 novembre 1943

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Annuaire Desfossés, 1945, p. 901 :

Compagnie des mines de Falémé-Gambie

Conseil : Sterckz, pdt ; A. Basin, A. Charlier, W. Droin, Mines d'or de Nam-Kok.

Commissaire aux comptes : M. Rojot.

Gaston HAUSSER (1877-1963), président

Président-administrateur-directeur de la
Compagnie minière de l'Oubanghi oriental.
Voir [encadré](#).

Annuaire Desfossés, 1948, p. 963 :
Compagnie des mines de Falémé-Gambie
Conseil : Gaston Hausser, pdt ; Sterckz, A. Charlier, W. Droin, Soc. des mines d'or de
Nam-Kok, H. Basin, L. Lamer¹³, P. Mommeja.
M. Rojot, comm. cptes.

AEC 1951/312 — C^{ie} des mines de Falémé-Gambie (C.M.F.G.),
7, rue d'Artois, PARIS (8^e).
Capital. — Société anon., fondée le 10 avril 1911, 45.462.500 fr. en act. de 100 fr.
— Parts bénéficiaires A : 30.000 ; parts bénéf. B : 204.625.
Objet. — Recherche et exploitation par dragages des sables aurifères de la Gambie,
de la Falémé et du Tinkisso (A.-O. F.) et de leurs affluents.
Conseil. — MM. Gaston Hausser, présid. ; Alfred Basin¹⁴, Achille Charlier, Louis
Lamer, Canchois *[sic : Cauchois]*, Momméja, Roger Lermutiaux, Sté des mines d'or de
Nam-Kok.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 763 :
Compagnie des mines de Falémé-Gambie
Conseil : Gaston Hausser, pdt ; A. Charlier, Henri-Armand Basin [† 1951], L.
Cauchois, L. Lamer, P. Mommeja, R. Lermutiaux, adm.
Maurice Cunin, comm. cptes ; Paul-Carlos Mulquin, suppl.

1953 : faillite [\[Desfossés 1956/2266\]](#)

¹³ Louis Lamer : administrateur de la Société coloniale agricole et minière et de l'Union minière de la Haute-Mana (Guyane).

¹⁴ Alfred Georges Basin (Louviers, 25 nov. 1882-Paris IV^e, 6 oct. 1946) : frère cadet d'Henri Armand. Ancien agent de change au Havre, puis banquier à Paris, administrateur de la Société fermière d'exploitations (cinémas), administrateur unique de l'Office technique pour échanges internationaux (1937), administrateur des Compteurs de voiture. L'AEC ne semble pas à jour.

COMPAGNIE DES MINES
DE
FALÉMÉ-GAMBIE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.462.500 FR.

divisé en 8.185 actions de 2.500 francs chacune

Statuts déposés en l'Étude de Maître GRANGE, Notaire à Paris

DES MINES DE
SIÈGE SOCIAL A PARIS

ACTION DE 2.500 FRANCS
AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

NUMÉRO 005.095

Un Administrateur,

Un Administrateur

ou un délégué du Conseil d'Administration,



IMPRIMERIE DES PAPIERS DE VALEURS. - BERNARD FRÈRES PARIS - 10.476 - 2-1955

Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE DES MINES DE FALÉMÉ-GAMBIE

S.A. au capital de 20.462.500 fr
divisé en 8.185 actions de 2.500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de maître Grange, notaire à Paris

Siège social à Paris
ACTION DE 2.500 FR.
au porteur
entièvement libérée
Un administrateur :

Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration :
Imprimerie des papiers de valeur — Bernard frères, Paris - 10.476 - 2-1955

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1957)

Compagnie des Mines de Falémé-Gambie d'Exploitations Minières et Atomique*. — Emission au pair et cotation à la Bourse de Bordeaux des 18.000 actions nouvelles de 2.500 francs, créées jouissance 1^{er} janvier 1957 (5 pour 3). Attribution gratuite et cotation de 30.000 parts bénéficiaires (1 part pour 5 actions souscrites).
